



# LE CACARDEUR



## Bulletin



## municipal



Le 29 juillet 2016





**Prochaine réunion du conseil : 8 août 2016, à 19 h 30**

**Numéros de téléphone à retenir :**

Bureau municipal :

567-2203

Pompiers, ambulance,

police : 911

Centre des loisirs :

567-2177

Site Internet :

<http://www.pointe-aux-outardes.ca>

Bibliothèque municipale  
(Lundi soir) : 567-9529

Régie de gestion des  
matières résiduelles de  
Manicouagan :

589-4557

Site d'enfouissement :

567-3118 ou 589-4557

Maison des jeunes :

567-1202

CLSC : 567-2274

Fourrière municipale :

589-1597

**Heures d'ouverture du bureau municipal :**

Lundi au jeudi

7 h 45 à 12 h

13 h à 16 h 30

Vendredi

8 h à 12 h

## **MOT DU MAIRE**

Bonjour à tous,

La période d'été signifiant les vacances pour certains, mais pour le maire les réunions et les suivis de dossiers se poursuivent.

**Les Grandes marées 2010 :** Des rencontres ont eu lieu avec les représentants du ministère de la Sécurité publique, Groupe TDA, CIMA+ et la municipalité, représentés par Dania H., Maxime W. et moi-même. Je suis optimiste que des travaux pourront se faire à l'automne.

**Chemin Principal :** Selon un document reçu, les montants pour les travaux seraient approuvés. Aurons-nous des soumissions prochainement ?

**Centre de recherche Les Buissons :** Le Centre termine une année financière 2015-2016 avec un surplus et un succès accru de commercialisation de ses variétés développées sur la Côte-Nord. En effet, le Centre de recherche a enregistré deux nouvelles variétés

prometteuses de pommes de terre en 2015-2016, la Campagna et la Katéri. Dans un contexte hautement compétitif, le fait d'enregistrer de nouvelles variétés répondant aux besoins des producteurs du Québec, du Canada, des États-Unis et d'Amérique latine démontre bien l'excellence du programme de recherche appliquée au CRLB.

L'innovation variétale porte fruit, car plusieurs de ces variétés connaissent un succès commercial et sont exportées au Canada et ailleurs dans le monde, rapportant des royautés de plus de 300 000 \$ pour le CRLB en 2015-2016.

Au cours de la prochaine année, le CRLB vise à :

- Travailler de concert avec l'Institut de recherche et développement en agroenvironnement (IRDA) pour s'attaquer aux enjeux agroenvironnementaux de l'industrie de la pomme de terre ;
- Renouveler et accentuer le partenariat financier avec l'industrie ;
- Protéger et accroître les ventes des variétés du Centre aux États-Unis et en Amérique latine.

Sur ces dernières nouvelles, je vous souhaite de belles vacances et soyez prudents sur nos routes.

André Lepage, maire

## **TAXES MUNICIPALES**

**INFOS : DATE POUR LE PROCHAIN PAIEMENT DE TAXES : 20 SEPTEMBRE 2016.**

**NOTE : Si vous faites affaire avec une institution financière, n'oubliez pas de lui faire parvenir une copie de votre compte de taxes afin qu'elle puisse effectuer le paiement de vos taxes.**

Vous avez la possibilité de payer par chèque, en argent, par la Caisse populaire Desjardins ou par le biais d'Internet.

**Si vous avez déménagé ou prévoyez le faire**, veuillez, s'il vous plaît, en informer la municipalité en joignant à votre paiement votre nouvelle adresse. De plus, n'oubliez pas d'aviser le bureau de poste afin que vous puissiez obtenir votre courrier.

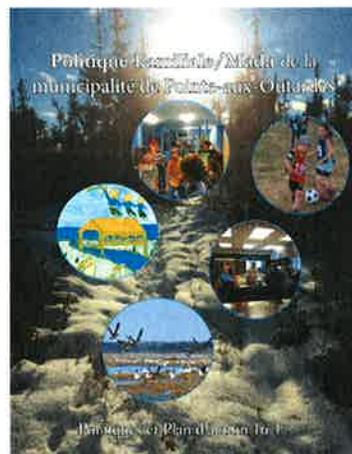
## SERVICE DES LOISIRS

Déjà le mois d'août !!! Comme l'été passe rapidement.

Nous en sommes déjà aux dernières semaines de nos activités. Nous avons eu plein de gens à toutes nos activités et nous aimerions vous remercier pour votre participation.

C'est grâce à votre présence que nous avons une panoplie de cours à vous offrir. J'aimerais aussi remercier énormément tous les bénévoles qui ont donné de leur temps afin de mettre en place les activités pour les citoyens. Merci beaucoup !

Le 28 juin dernier, votre comité de la Politique familiale/MADA a déposé son plan d'action 2016-2017 devant le conseil municipal, après 1 an et demi de travail dans le but de mettre ensemble nos politiques Familiale et MADA (pour les aînés). Il s'agit d'un nouveau départ afin de mieux répondre aux besoins de nos citoyens. Ce plan d'action sera mis en vigueur dès le mois de septembre.



Nous sommes présentement en préparation pour les activités d'automne qui s'en viennent à grands pas. Plusieurs nouveautés vous seront dévoilées sous peu. Si vous désirez faire bénéficier la communauté de l'un de vos talents en donnant un cours, appelez-nous au 418-567-2177. Nous regarderons les possibilités et ferons tout en notre possible pour vous accommoder.

Sur ce, passez une belle fin de vacances, profitez-en et visiter les beaux paysages de notre merveilleux village. On est chanceux !!

## **Cours d'informatique - RECHERCHE PROFESSEUR**

### **Une occasion d'aider les autres**

Le service des loisirs est à la recherche d'une personne à la retraite (ou non !) ayant des connaissances en informatique et ayant une expérience en présentation de contenu devant public.



Cette personne a comme travail de donner cet automne, des cours d'initiation à l'ordinateur destinés aux personnes âgées. Le poste est rémunéré avec un montant attribué au déplacement.

Tout le matériel est fourni et le plan de cours est déjà fait. Le cours est donné dans une salle avec projecteur et réseau. S'il y a assez d'inscription, il y aura possibilité de 2 cours/semaine. Si vous êtes intéressé(e), veuillez faire parvenir votre CV à la municipalité ou contactez M. H. Carl Gravel au 418-567-2203. Merci !

Herman-Carl Gravel  
Superviseur des loisirs et culture

# OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE POINTE-AUX-OUTARDES

Présentement :

Un logement à louer : 3 ½ disponible  
50 ans et plus, à faible revenu

Personne à contacter : Marielle Dionne, directrice, au 567-2203.

## TRAVAUX PUBLICS



### LUMIÈRES DE RUE - SIMPLE RAPPEL

Si vous avez connaissance que des lumières de rues sont défectueuses dans votre secteur, veuillez en aviser la municipalité en mentionnant approximativement le numéro civique. Merci !

## HORAIRE D'ARROSAGE

Voici l'horaire estival allant du 1<sup>er</sup> juin au 15 octobre, selon lequel vous aurez droit d'arroser et de **procéder au nettoyage de vos voitures**, soit : **entre 18 h et 22 h**, soit :

<b>SECTEUR POINTE-AUX-OUTARDES</b>	
<b>LUNDI</b>	Du 595 au 632 chemin Principal
<b>MARDI</b>	Du 1 au 163 rue Labrie
<b>MERCREDI</b>	Du 164 au 227 rue Labrie
<b>JEUDI</b>	Du 228 au 258 rue Labrie et rue David
<b>VENDREDI</b>	Du 259 au 390 rue Labrie

<b>SECTEUR LES BUISSONS</b>	
<b>LUNDI</b>	Du 39 au 139-A chemin Principal
<b>MARDI</b>	Du 140 au 200 chemin Principal et rues Bélanger, de la Source, Finn, Outardes, Dallaire, Chevalier et Tremblay
<b>MERCREDI</b>	Du 201 au 301 chemin Principal et rue Gagné
<b>JEUDI</b>	Du 302 au 334 chemin Principal et rues Saint-Laurent, des Bouleaux, Harvey et du Moulin
<b>VENDREDI</b>	Du 341 au 493 chemin Principal et rues Bilodeau, Radisson, du Coteau, Boisjoli, Olympique, Albert et Gaston

#### ◆ **ARROSAGE - BOYAU À LA MAIN**

**La municipalité assouplit le règlement en autorisant l'arrosage d'arbustes, de fleurs et le nettoyage des voitures en dehors de l'horaire d'arrosage obligatoire mais seulement avec le boyau à la main.**



***Pour ceux qui ne respecteront pas l'horaire prévu, des sanctions seront prises et ce, sans préavis. Pour toute personne physique qui contrevient au présent règlement 2002-99 commet une infraction et est passible, pour toute infraction ou récidive, d'une amende de 100 \$. Nous demandons donc la collaboration des citoyens afin d'en aviser la municipalité.***

Nous demandons également à tous ceux possédant un puits de nous en informer. La municipalité vous identifiera de façon à ce que vous ne receviez pas d'amende de la part de la municipalité ou de la Sûreté du Québec. Vos puits seront également vérifiés.



***Également, ceux qui prévoient faire le remplissage d'une piscine ou ensemençer/réensemencer une nouvelle pelouse ou afin de la réparer, veuillez nous appeler au numéro 567-2203, nous prévoirons une période à cet effet.***

Vous pouvez aussi consulter le site Internet : [http://www2.ville.montreal.qc.ca/jardin/info\\_verte/pelouse\\_ecologique/ensemencement.htm](http://www2.ville.montreal.qc.ca/jardin/info_verte/pelouse_ecologique/ensemencement.htm) le Guide écologique d'entretien de la pelouse. Il vous donne des renseignements sur la tonte, l'arrosage, l'ensemencement, les pelouses clairsemées et autres.

Selon la réglementation municipale sur l'eau potable, il est mentionné au : **Chapitre III Période d'interdiction totale**

#### **Article 7 : Interdiction totale**

Même si l'utilisation de l'eau potable est permise ou restreinte en vertu du présent règlement, lorsque survient une sécheresse ou à l'occasion de bris majeurs à un élément ou à des éléments du réseau d'aqueduc ou encore lors de situations d'urgence ayant un impact sur l'alimentation, la disponibilité ou la distribution de l'eau potable, le maire ou l'autorité compétente sont autorisés à décréter une interdiction totale d'utiliser l'eau potable du réseau municipal d'aqueduc pour d'autres fins que celles de consommation et d'hygiène corporelle.

L'interdiction est applicable à l'ensemble du territoire de la municipalité ou seulement à une partie de celui-ci si les circonstances l'exigent.

# SERVICE D'URBANISME



## INSPECTEUR EN BÂTIMENT

**Si vous prévoyez faire des rénovations ou autres, vous aurez besoin, par conséquent, d'un permis. Prévoir un délai puisque l'inspecteur dispose de 30 jours pour émettre le permis.**

**RAPPEL :** Afin d'accélérer l'émission du permis, nous vous demandons de prendre en considération les renseignements suivants :

- Les mardis et jeudis sont réservés pour ceux qui désirent recevoir de l'information concernant les travaux que vous voulez faire ;
- Nom, adresse, lieu des travaux et no de téléphone ;
- Plan, croquis, photos de votre construction, agrandissement ou rénovation ;
- Dessiner sur un papier l'emplacement des nouveaux travaux ou l'ajout à la construction existante ;
- Indiquer la dimension de la construction ;
- Indiquer les matériaux utilisés ;
- Qui fait les travaux ?
- Quand débiteront les travaux ?

**Vous pouvez également vous rendre sur le site Web municipal, à l'onglet « Service aux citoyens », puis à « Urbanisme et environnement » et compléter le formulaire qui vous convient.** S'il y a d'autres informations à demander ou si le permis est prêt, l'inspecteur en bâtiment communiquera avec vous. Merci de votre bonne collaboration.

**UN SIMPLE RAPPEL :** Vous avez fait une demande de permis pour vos travaux, n'oubliez pas de venir le chercher à la municipalité.

## LE CAVALIER ET SON CHEVAL

Plusieurs citoyens ont des chevaux dans notre municipalité. Depuis quelques temps, nous recevons des plaintes concernant la conduite non exemplaire de certains cavaliers laissant leurs montures déposés des excréments sur nos rues publiques.



Nous vous informons qu'un Règlement existe concernant les **nuisances** reliées aux animaux, soit le Règlement 2003-99, dont il est fait mention à l'article 8, certains éléments que nous vous invitons à prendre connaissance, soit :

- 21. Dans la période allant du 15 mai au 15 septembre, circuler à cheval sur une plage où une signalisation l'interdit.**
- 22. Laisser un cheval faire des excréments sur un chemin public ou en bordure de celui-ci.**
- 23. Circuler sur la place publique avec un cheval tirant une calèche ou autre dispositif du même genre sans qu'il ne soit muni d'un système de couche efficace pour recueillir ses excréments avant qu'ils ne touchent le sol.**



Donc, dans l'intérêt de tous nos citoyens, si vous désirez vous promener sur nos rues publiques avec votre cheval, nous vous conseillons de ramasser les excréments ou de lui installer une couche car il n'est guère intéressant pour personne de mettre le pied dans les bouses de votre animal.

Merci pour votre compréhension !

## PROGRAMMATION 2016-2017

(1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017)

**Votre résidence nécessite des réparations majeures ?**

**Vous êtes propriétaire-occupant ?**

**Votre revenu est limité ?**

**LE PROGRAMME RÉNORÉGION PEUT VOUS ÊTRE UTILE !**

- L'aide financière peut atteindre 95 % du coût des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 12 000 \$. Cette subvention est versée seulement lorsque les travaux sont terminés. Le pourcentage de l'aide varie selon le revenu et la taille du ménage.
- Le propriétaire n'est pas tenu de corriger l'ensemble des déficiences relevées sur son bâtiment. Il doit accorder la priorité aux déficiences qui touchent la sécurité ou la santé des occupants en rapport avec au moins un des éléments suivants : la structure, la charpente, la plomberie, le chauffage, l'électricité et la sécurité-incendie. Le coût minimal des travaux de réparations doit être de 2 000 \$ et plus.
- Vous devez faire exécuter vos travaux par un entrepreneur qui possède une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec.

**IMPORTANT : Vous ne pouvez bénéficier plus d'une fois des avantages du Programme RénoRégion. Tous les travaux exécutés avant d'avoir obtenu le certificat d'admissibilité émis par la MRC ne sont pas admissibles.**

La Société d'habitation du Québec administre ces programmes et en confie l'application à l'échelle locale aux Municipalités régionales de comté (MRC).

Les formulaires de demande d'aide provisoire pour la programmation 2016-2017 ainsi que les dépliants explicatifs sont disponibles à la MRC Manicouagan et à votre municipalité.

Pour information : M. Jimmy Blouin 418-589-9594 poste 239  
jimmy.blouin@mrcmanicouagan.qc.ca



# POMPIERS VOLONTAIRES DE POINTE-AUX-OUTARDES

## BRIGADE DE POMPIERS VOLONTAIRES



**En cas d'urgence, composez le 9-1-1.**

## Recrutement de pompiers volontaires

Si vous désirez faire partie de la brigade de pompiers volontaires, faites-nous parvenir votre demande par courrier et nous communiquerons avec vous. Nous avons toujours besoin de personnes qui veulent s'engager et aider les autres.

Richard Dallaire, chef de caserne

**Ramonage de cheminées :** N'oubliez pas que les brosses pour le ramonage de la cheminée sont disponibles à la municipalité. Il suffit d'appeler au ☎ 418 567-2203.



**SOPFEU :** À leur demande, tout citoyen désirant faire un feu de branches, broussailles ou autres, doit en obtenir l'autorisation et en faire la demande auprès du chef de caserne, Richard Dallaire, du Service Incendie de Pointe-aux-Outardes et ce, à n'importe quelle période de l'année. Ainsi, s'il y a propagation, le feu sera localisé rapidement.



## À SEMER DES MÉGOTS, ON RISQUE DE RÉCOLTER DES INCENDIES

Au cours de la belle saison, plusieurs randonneurs et autres amateurs de plein air prendront la direction de la forêt. Même s'il s'agit d'une promenade impromptue, à l'intérieur d'un boisé près de chez soi, les règles de prudence devront être suivies avec la même rigueur que s'il s'agissait d'un séjour longuement planifié dans un site touristique.



### **VOUS VOULEZ FUMER?**

- ✓ Immobilisez-vous sur une surface dégagée.
- ✓ Avant de reprendre votre sentier, éteignez votre mégot, en le mouillant, en l'écrasant contre une roche ou en l'enfouissant dans le sable.

### **La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier stipule que:**

*« Du 1er avril au 15 novembre, nul ne peut fumer en forêt ou à proximité de celle-ci dans l'exécution d'un travail ou au cours d'un déplacement, à moins que ce ne soit dans un bâtiment ou un véhicule fermé. »*  
(Chapitre A-18.1, a. 195 et 210, SECTION III-6)

### **AVIS AUX QUADISTES**

En circulant sur un véhicule tout-terrain, il est strictement interdit de fumer.

## FAITES UN COUP FUMANT, SURVEILLEZ VOTRE FEU!

Qu'ils soient faits pour chasser les moustiques, se réchauffer, cuire des aliments ou simplement agrémenter une fête, les feux reliés aux

activités récréatives sont à l'origine de près de **145 incendies de forêt**, chaque année, au Québec.

Pourtant, de petits gestes simples peuvent éviter de tels événements.

- ✓ Tout d'abord, avant de « prendre la clé des bois », rendez-vous au [www.sopfeu.qc.ca](http://www.sopfeu.qc.ca) pour connaître le danger d'incendie ainsi que les mesures préventives en vigueur dans votre région.
- ✓ Si vous êtes dans une municipalité, conformez-vous à la réglementation en vigueur.
- ✓ S'il est possible de faire un feu :

**PRÉPAREZ** Allumez-le dans un endroit dégagé, sur sol minéral. Évitez de brûler par temps venteux.

**SURVEILLEZ** Assurez une surveillance constante. Ayez sur place de l'eau ou des outils manuels :(ex. : pelle), afin d'intervenir promptement en cas de besoin.

**ÉTEIGNEZ** Avant de partir, arrosez-le généreusement pour éviter qu'il renaisse de ses cendres, sous l'effet du vent.

**Source :**

<http://www.sopfeu.qc.ca/fr/sopfeu/publications/municipalites>

## CONSEILS DE PRÉVENTION

### Vol et vandalisme

#### **Vous partez en vacances?**

- Demandez à quelqu'un de ramasser le courrier, les journaux et les circulaires. Vous pouvez également demander à Postes



Canada de retenir votre courrier. N'oubliez pas d'annuler temporairement votre abonnement aux journaux.



- Installez une minuterie programmable pour les lumières à l'intérieur et à l'extérieur, si possible.
- Demandez à quelqu'un de tondre la pelouse durant l'été.
- Ne laissez pas de



- message sur votre répondeur téléphonique indiquant votre période d'absence.
- Si possible, laissez un véhicule dans l'entrée et demandez à quelqu'un de le déplacer de temps en temps.

\* Source : site Web **Savoir prévenir** du ministère de la Sécurité publique (MSP) et du Bureau d'assurance du Canada (BAC)

Centre intégré  
de santé  
et de services sociaux  
de la Côte-Nord

Québec 

### **HORAIRE DU SERVICE**

**Pointe-aux-Outardes (471, chemin Principal)**

**Tous les mardis de 8 h 15 à 9 h 45**

- Prise de sang et soins infirmiers :

Pour prendre rendez-vous pour une prise de sang, vous devez téléphoner au numéro **567-2274** et laisser votre nom et no de tél., ou encore vous présenter à la réception du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chute-aux-Outardes, **du lundi au jeudi entre 8 h 30 et 11 h 45.**

# LE CALENDRIER 2016

Pour les nouveaux arrivants ou pour ceux qui l'aurait perdu,  
nous en avons quelques exemplaires  
au bureau municipal.



Août						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Septembre						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

**Mardis : Ordures**

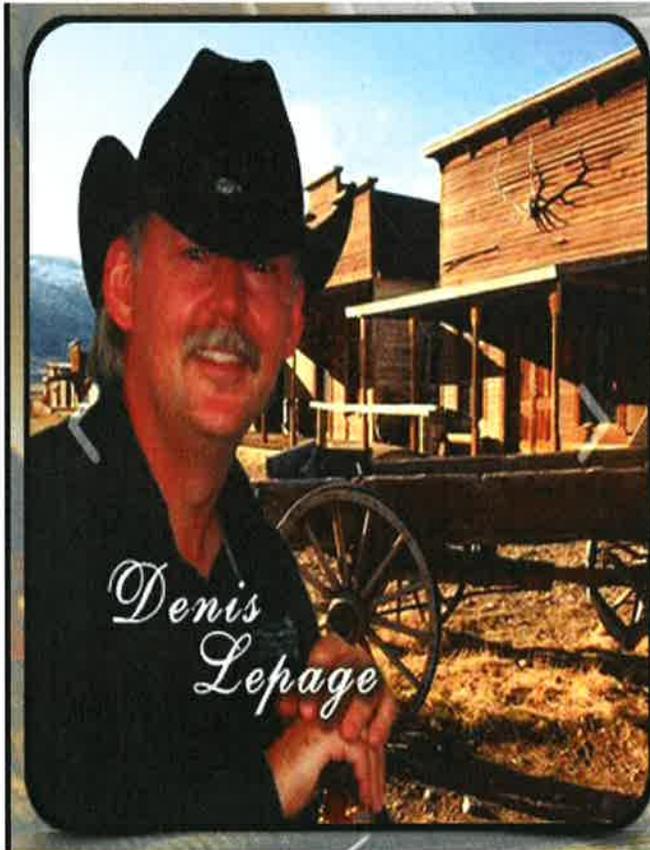
**Vendredis : Recyclage**

**Lieu d'enfouissement/Écocentre fermé : 5 septembre**

**Collecte des gros rebuts : 22 septembre**

**Pour des infos : Veuillez appeler à la Régie au 418 589-4557.**

# FESTIVAL COUNTRY DES NORD-CÔTIERS



France & Denis



8<sup>ème</sup>  
Editions

Irvin Blais



- Cours de Danse
- Spectacle Country
- Jeux Gonflables
- Activités
- Boutiques
- Restauration
- Bar



**18,19,20, ET 21 AOÛT 2016**

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

**18 spectacles dans la fin semaine**  
**le forfait seulement 55\$ pour les 4 jours**

**NOUS JOINDRE :**  
**Festival Country des Nord-Côtiens**  
**Tel:418-295-5073**  
**Courriel: [info@festivalcountrydesnord-cotiers.com](mailto:info@festivalcountrydesnord-cotiers.com)**  
**Source : <http://www.festivalcountrydesnord-cotiers.com/>**